

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 novembre 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 39
Présents : 29
Excusés : 7
Non excusés : 3

L'AN DEUX MILLE VINGT, le DEUX NOVEMBRE, à DIX-HUIT HEURES TRENTE, les membres du conseil municipal de la ville de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 27 octobre 2020 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-12, du Code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. GHOZELANE - Mme SHORT FERJULE - M. OUMARI -
Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART -
Mme DANY - M. HOUDEMONT - Mme GINEYS - Maires adjoints

M. TABUY - M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - M. MOUILLOT
M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA -
Mme CHAULIAGUET - M. BOURDELET - M. BACHELEY -
Mme VENTURINI - M. FRISSON - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH -
Mme HEUCLIN - Mme MARTIN - M. DUMONT - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. ROUSSEAU - M. GANDRILLE - Mme TREZENTOS OLIVEIRA -
Mme PERRIER - Mme AMBROSINI - M. NOVAIS - Mme MER.

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) : Mme COQUERELLE - M. FINANCE - Mme COUESNON.

POUVOIRS :

M. ROUSSEAU	à	M. BACHELEY
M. GANDRILLE	à	Mme PIOT
Mme TREZENTOS OLIVEIRA	à	M. OUMARI
Mme PERRIER	à	M. TASD'HOMME
Mme AMBROSINI	à	Mme ANANTHARAJAH
M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
Mme MER	à	M. DUMONT

SECRETARE DE SEANCE : Sara SHORT FERJULE

Le Conseil municipal observe une minute de silence en hommage à Samuel Paty et aux 3 victimes de l'attentat de Nice.

Le compte rendu de la séance du 21 septembre 2020, n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Bord présente ensuite la liste des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

- 11.09.2020. Contrat passé avec la société SEMCRA à Melun (77016) pour l'exploitation des installations thermiques – lot 01 : entretien et dépannage des chaudières \geq 30 kw, production d'ECS, aérothermes et radians. Accord cadre de travaux sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois.
- 11.09.2020 Contrat passé avec la société SCHNEIDER à Viry Chatillon (91178) pour l'exploitation des installations thermiques – lot 02 : entretien et dépannage des chaudières \leq 30 KW et chauffe-bains. Accord cadre de travaux sans montant minimum ni montant maximum annuel, conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa notification, renouvelable 3 fois.
- 17.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec l'association Mini SCHOOLS pour des locaux sis Cour de la Ferme Briarde, 107 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.
- 17.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec l'association ID Danses pour des locaux sis Cour de la Ferme Briarde, 107 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.
- 17.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec l'association Note en Scène pour des locaux sis 79 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 21 février 2021.
- 17.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec l'association Myel à Tambou pour des locaux sis 79 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 21 février 2021.
- 17.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec l'association Tai Chi En Soie pour des locaux sis Cour de la Ferme Briarde, 107 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.
- 24.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec l'association Cercle de Renforcement Physique pour des locaux sis Cour de la Ferme Briarde, 107 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.
- 24.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec le Comité de Jumelage pour des locaux sis Cour de la Ferme Briarde, 107 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.
- 24.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec l'association Savitalayam pour des locaux sis Cour de la Ferme Briarde, 107 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.
- 24.09.2020 Convention d'occupation précaire à titre gratuit passée avec l'association Culturelle Franco-Arabe pour des locaux sis Cour de la Ferme Briarde, 107 avenue de la République, à compter du 21 septembre 2020 et ce jusqu'au 1^{er} juillet 2021.

- 29.09.2020 Contrat passé avec l'association Art Mercator à Paris (75018) pour la réalisation du projet «Le camion boîte en musée» dans le cadre de l'évènement Fet'Arts en collaboration avec l'association Atelier de la Cour carrée en juin 2021, sur le thème de la fête foraine. Il sera réglé à ladite association, la somme de 3 500 € TTC.
- 05.10.2020 Marché à procédure adaptée passé avec la société CEPAP à Rouillet-St-Estephe (16440) pour la fourniture d'enveloppes avec impression d'un logo et d'enveloppes sans logo. Accord-cadre de fourniture et service à bons de commande, d'un montant maximum de 7 000 € H.T. se décomposant comme suit : 5 000 € pour la ville et 2 000 € pour le CCAS.
- 10.10.2020 Convention de subvention passée avec le département dans le cadre « Action eau pour l'opération matériel pour désherbage thermique ou mécanique» pour des travaux de végétalisation du cimetière. La subvention d'investissement s'élève à 5 037 €.
- 14.10.2020 Contrat passé avec la société Lemée et fils à Lognes (77185) pour la fourniture de matériaux pour les espaces verts – lot 01. Accord cadre de travaux sans montant minimum ni montant maximum annuel. Pour une période de 1 an à compter de sa notification renouvelable 3 fois.
- 14.10.2020 Contrat passé avec la société Souflet Vignes à Limas (CS 20125) pour la fourniture d'amendement pour les espaces verts – lot 02. Accord cadre de travaux sans montant minimum ni montant maximum annuel. Pour une période de 1 an à compter de sa notification renouvelable 3 fois.
- 14.10.2020 Avenant n° 1 au marché subséquent passé avec la société Eiffage – 77820 Le Châtelet en Brie - pour des travaux de voirie rue du bois de Combault de Dantzig au chemin de fer. Avenant pour des travaux supplémentaires de chargement et évacuation en décharge d'un montant de 12 251,26 € TTC portant le nouveau montant du marché à 245 370 € TTC.
- 14.10.2020 Contrat passé avec la société Atelier Igor à Villeurbanne (69100), pour la réalisation d'une œuvre pour le projet « jeu du massacre et jeu du contorsionniste » dans le cadre de l'opération Fêt'Arts. Il sera réglé à ladite société la somme de 2 500 € TTC.
- 14.10.2020 Contrat passé avec la société Guillaume Mathivet à les Lilas (93260), pour la réalisation d'une œuvre pour le projet « exposition visuelle » dans le cadre de l'opération Fêt'Arts. Il sera réglé à ladite société la somme de 2 500 € TTC.
- 14.10.2020 Contrat passé avec la société Ninon Hivert située 83 rue des Poissonniers, Pour la réalisation d'une œuvre pour le projet « sculpture de sumos » dans le cadre de l'opération Fêt'Arts. Il sera réglé à ladite société la somme de 2 000 € TTC.
- 14.10.2020 Contrat passé avec la société Thomas Perino à Paris (75116), Pour la réalisation d'une œuvre pour le projet « Hic sunt Dracones, panneau de photographie foraine » dans le cadre de l'opération Fêt'Arts. Il sera réglé à ladite société la somme de 2 000 € TTC.
- 14.10.2020 Application d'une hausse des tarifs de 0,8% pour les activités périscolaire et extrascolaire à compter du 1^{er} janvier 2021.
- 15.10.2020 Marché passé avec la société OGAMALP à Sallanches (74700), pour la fourniture de sel de déneigement. Accord cadre de fournitures d'un montant maximum de 50 000 € HT par période. A partir du 01.10.2020 pour une durée d'un an reconductible 3 fois.

- 15.10.2020 Marché passé avec la société Lou Berret à Grolejac (24250) pour la fourniture des colis seniors 2020. Accord cadre de fournitures à bons de commande, d'un montant de maximum de 50 000 € HT.
- 22.10.2020 Abrogation à compter du 1^{er} novembre 2020 de la décision n° 2015.37* du 16 avril 2015 portant création d'une régie d'avances pour le paiement des diverses dépenses dans le cadre des différentes manifestations organisées par le service culturel.
- 22.10.2020 Aliénation du véhicule Renault Master immatriculé 131 CMR 77, mis en circulation le 8 juin 2001, pour la somme de 1 800 €, à la société SOVEA.
- 22.10.202 Aliénation du véhicule Renault Master immatriculé 208 BXA 77, mis en circulation le 24 février 1999, pour la somme de 1 800 €, à la société SOVEA.
- 22.10.2020 Aliénation du véhicule Renault Master immatriculé 301 CPN 77, mis en circulation le 20 septembre 2001, pour la somme de 1 800 €, à la société SOVEA.
- 22.10.2020 Aliénation du véhicule Renault Master immatriculé 137 CMR 77, mis en circulation le 8 juin 2001, pour la somme de 1 800 €, à la société SOVEA.
- 22.10.2020 Refus de médiation – Affaire Denis Lecoffre contre la commune de Pontault-Combault.

Le Conseil municipal,

1 Commission consultative des services publics locaux

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **DECIDE** de procéder aux désignations des représentants de la commission consultative des services publics locaux par un vote à mains levée ;

Par 34 VOIX POUR

Par 2 ABSTENTIONS (Mme MER, M. DUMONT)

- **DESIGNE** après appel à candidature, au titre des représentants du Conseil municipal les élus suivants :

Représentants
- Thierry Tasd'homme
- Jean-Claude Gandrille
- Sara Short Ferjule
- Sofiane Ghozlane
- Pascal Novais

- **AUTORISE** le maire à établir le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux ;

- **AUTORISE** le maire à saisir pour avis, la commission pour les projets visés à l'article L. 1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Associations
- ARILE : M. Alain Sauvayre
- Centre social et culturel : M. Yves Serayet
- UFC Que Choisir : M. Eric Guerquin
- MJC Boris Vian : Mme Colette Loiseau
- Club la Joie de Vivre : M. Daniel Nimax.

2 Reprise de provisions pour dépréciation des actifs circulants - SCI PASTEUR et SODIFAS

Après en avoir délibéré,

Par 33 VOIX POUR

Par 3 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, Mme MARTIN)

- **APPROUVE** la reprise des provisions pour dépréciation des actifs circulants concernant la SCI Pasteur et la Société SODIFAS, pour un montant total de 251 874,27 € (SCI Pasteur : 35 150 €, Société SODIFAS : 216 724,27 €) ;

- **DIT** que ce montant sera imputé aux articles 7815 et 7817 du budget de la commune.

3 Pertes sur créances - Exercices 2015 à 2019

Après en avoir délibéré,

Par 33 VOIX POUR

Par 3 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, Mme MARTIN)

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur de la cote concernée pour un montant total de 281 215,14 € qui se décompose comme suit :

- . 29 340,87 € correspondant au non-versement de la taxe locale sur la publicité, de la redevance d'occupation du domaine public, ainsi qu'aux participations des familles aux centres de loisirs, crèches, classes de découvertes et restauration scolaire ;
- . 251 874,27 € correspondant à l'admission en non-valeur des impayés au titre de la taxe de raccordement à l'égout pour la SCI Pasteur (31 150 €) et les loyers et charges de la Société SODIFAS (216 724,27 €).

- **DIT** que la dépense sera imputée aux comptes :

6541 - Pertes sur créances irrécouvrables :

01 - Opérations non ventilables	1 549,60 €
020 - Administration générale	257 119,01 €
251 - Restauration scolaire	1 664,31 €
255A - Classes de découvertes	233,92 €
421 - Centres de Loisirs	306,59 €
64 A - Crèche familiale	201,32 €
822 - Voirie communale	20,00 €
823 - Espaces verts	17,49 €
830 - Environnement	6 997,18 €

6542 - Pertes sur créances éteintes :

251 - Restauration scolaire	1 750,60 €
421 - Centres de Loisirs	919,09 €
822 - Voirie communale	6 766,67 €
830 - Environnement	3 669,36 €

4 Décision modificative n° 1 - Exercice 2020

Après en avoir délibéré,

Par 33 VOIX POUR

Par 3 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, Mme MARTIN)

- DECIDE les ajustements budgétaires suivants :

Section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
libellé	Fonction	Chapitre	nature	Service	Ajustements budgétaires
Remboursement sur charges de Sécurité Sociale et Prévoyance	020	013	6459	FIN1	-350 000,00
Redevances et droits des services à caractère social	421	70	7066	CLSH	-600 000,00
Redevances et droits des services à caractère social	64 A	70	7066	CRF	-40 000,00
Redevances et droits des services à caractère social	64C	70	7066	MCMC	-5 000,00
Redevances et droits des services à caractère social	64E	70	7066	MCJE	-10 000,00
Redevances et droits des services à caractère social	64H	70	7066	MCJD	-5 000,00
Redevances et droits des services à caractère social	64I	70	7066	MCNO	-3 000,00
Redevances et droits des services à caractère social	61	70	7066	VCA	-87 000,00
Redevances et droits des services périscolaires et enseignement	251	70	7067	REST	-680 000,00
Redevances et droits des services périscolaires et enseignement	255A	70	7067	ENS2	-20 000,00
Fonds de solidarité des communes de la région IDF- FSRIF	01	73	73222	FIN2	1 333 016,00
Fonds de péréquation des ressources comm.et Inter.- FPIC	01	73	73223	FIN2	384 682,00
Dotation forfaitaire	01	74	7411	FIN2	-12 135,00
Dotation Solidarité Urbaine	01	74	74123	FIN2	14 271,00
Dotation National de Péréquation	01	74	74127	FIN2	10 041,00
FCTVA	01	74	744	FIN2	-15 000,00
Autres organismes	421	74	7478	CLSH	-100 000,00
Autres organismes	64A	74	7478	CRF	-150 000,00
Departements	64A	74	7473	CRF	-30 000,00
Etat compensation Taxe Foncière	01	74	74834	FIN2	4 125,00
Etat compensation Taxe Habitation	01	74	74835	FIN2	69 097,00
Reprise sur provision pour risques et charges	01	78	7815	FIN2	155 000,00
Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants	01	78	7817	FIN2	61 725,00
Reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants	01	78	7817	FIN2	35 150,00
					0,00
Total général :					-40 028,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
libellé	Fonction	Chapitre	nature	Service	Ajustements budgétaires
Dépenses imprévues	01	022	022	FIN2	100 000,00
Virement à la section d'investissement	01	023	023	FIN2	-205 588,00
Achats prestations de services	251	011	6042	REST	-250 000,00
Contrats de prestations de services	020	011	611	FIN2	23 685,73
Créances admises en non valeur	020	65	6541	FIN2	216 724,27
Créances admises en non valeur	020	065	6541	FIN2	35 150,00
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	020	67	673	FIN2	40 000,00
Total général :					-40 028,00

Section d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Fonction	Chapitre	Nature	Service	Ajustements budgétaires
Virement de la section de fonctionnement	01	021	021	FIN2	-205 588,00
Taxe d'aménagement et versement pour sous-densité	01	10	10226	URBA	-70 000,00
Amendes de police	01	13	1342	FIN2	475 588,00
Total général :					200 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Libellé	Fonction	Chapitre	Nature	Service	Ajustements budgétaires
Frais d'études	020	20	2031	FIN2	100 000,00
Autres immobilisations corporelles	020	21	2188	FIN2	100 000,00
Total général :					200 000,00

5 Adhésion à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'adhésion de la collectivité à l'Association Finances-gestion-évaluation des collectivités territoriales (AFIGESE) ;
- **DIT** que la cotisation annuelle d'un montant de 200 € est prévue au budget de l'exercice en cours.

6 Ajustements techniques sur le RIFSEEP

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **DECIDE** de modifier le tableau des montants octroyés au titre du RIFSEEP comme suit :

Groupe	Plafond réglementaire	Anciens plafonds
Groupe 1 : fonctions de direction générale		
DGS / DGA / DST	36 210 €	19 908 €
Groupe 2 : fonctions de déclinaison des orientations		
Directeurs	32 130 €	15 288 €
Groupe 3 : fonctions de responsabilité d'un service, de coordination, de pilotage ou d'expertise technique		
Responsable d'un service : chef de service	25 500 €	9 156 €
Fonctions de coordination et de pilotage : adjoint au directeur, chef de projet		
Fonctions d'expertise technique : chargé de mission		
Groupe 4 : fonctions d'appui technique et d'organisation		
Adjointe au chef de service	17 480	
Groupe 5 : fonctions de management de proximité et fonctions opérationnelles à responsabilité spécifique		
Directeur de structure	16 015 €	6 804 €
Coordinateur		
Assistante de direction générale		
Chauffeur PL et TC		
Chef d'équipe		
Groupe 6 : fonctions opérationnelles spécifiques		
Gestionnaires	11 340 €	5 376 €
Référents		
Assistant administratif		
Groupe 7 : fonctions opérationnelles ou d'exécution		
Agent d'accueil	10 800 €	4 838 €
Jardinier		
Agent de voirie		
Autres postes d'exécution		

- **DIT** que les autres éléments restent inchangés.

Arrivée de madame Coquerelle en séance à 19 h 25.

7 Extension du dispositif de la vidéo verbalisation comme moyen de lutte contre le stationnement gênant, dangereux et les infractions aux règles de circulation, sur quatre nouveaux périmètres identifiés

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 3 ABSTENTIONS (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, Mme MARTIN)

- **ADOpte**, comme moyen de lutte contre le stationnement gênant, dangereux et les infractions aux règles de circulation, l'extension de la procédure de vidéo verbalisation sur les quatre secteurs identifiés, à savoir :

- 1) Giratoire à la jonction de l'avenue de la République, avenue des Marguerites, avenue Lucien Rémy et avenue Charles Rouxel – dit « giratoire du commissariat de police nationale » :
 - avenue de la République, devant les n° 145 et 147 ;
 - rue Lucien Rémy, jusqu'au n° 6 ;
 - rue Charles Rouxel, jusqu'au n° 5 ;
 - rue des Marguerites, jusqu'au n° 5 ;
- 2) Avenue de la République :
 - jusqu'au n° 66 – face à l'entrée du parc de l'Hôtel de Ville ;
- 3) Giratoire des Chaumettes :
 - depuis le giratoire jusqu'au 104 avenue du Général de Gaulle ;
 - depuis le giratoire jusqu'au 140 avenue de la République ;
- 4) Avenue du Général de Gaulle :
 - depuis le parking de la police municipale, situé au 82 avenue du Général de Gaulle, jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Avenir.

- **AUTORISE** le maire à prendre les dispositions nécessaires et à signer les documents se rapportant à la mise en œuvre du dispositif et de ses protocoles d'application.

8 Dérogation collective à la règle du repos dominical au titre de l'année 2021

Après en avoir délibéré,

Par 34 VOIX POUR

Par 3 VOIX CONTRE (Mme HEUCLIN, M. NOVAIS, Mme MARTIN)

- **EMET** un avis favorable à la demande des commerçants de dérogation collective à la règle du repos dominical des salariés pour les 12 dimanches cités ci-dessous :

- 10 janvier 2021,
- 27 juin 2021,
- 05 septembre 2021,
- 12 septembre 2021,
- 19 septembre 2021,
- 26 septembre 2021,
- 21 novembre 2021,
- 28 novembre 2021,
- 05 décembre 2021,
- 12 décembre 2021,
- 19 décembre 2021,
- 26 décembre 2021.

9 Règlement intérieur de la structure information jeunesse (S.I.J)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **APPROUVE**, dans le cadre de la procédure de renouvellement de la labellisation Information jeunesse, le projet de règlement intérieur de la structure information jeunesse (S.I.J) annexé à la délibération.

10 Conventions de financement à passer avec le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour le financement des établissements d'accueil des jeunes enfants de moins de 6 ans (EAJE)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à accepter les subventions accordées par le Conseil départemental de Seine-et-Marne en faveur des structures d'accueil des jeunes enfants de la ville d'un montant total de 132 702,30 € ;

- **AUTORISE** le maire à signer les conventions de financement des établissements d'accueil des jeunes enfants avec le département de Seine-et-Marne.

11 Convention à passer avec l'Inspection de l'Education Nationale relative à la mise en œuvre des interventions concourant à l'éducation à la sécurité routière dans le cadre scolaire

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le maire à signer la convention à passer avec l'Inspection de l'Education Nationale de Pontault-Combault pour le renouvellement des interventions de prévention routière dans les classes de CE2 et CM2 pour l'année scolaire 2020/2021.

12 Opposition au transfert de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **S'OPPOSE** au transfert de plein droit de la compétence en matière de Plan local d'urbanisme à la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

13 Demande de subvention dans le cadre du Contrat d'aménagement régional (CAR)

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

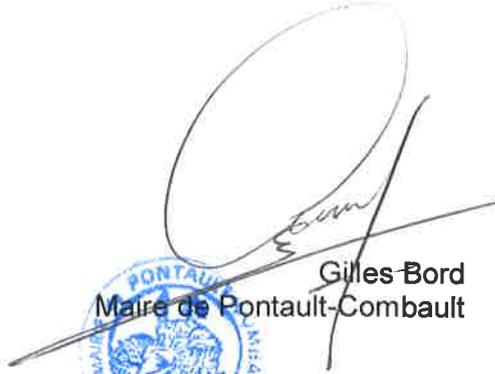
- **APPROUVE** les opérations suivantes :

- Reconstruction du pont rue Lucien Brunet,
- Travaux de rénovation et de confortement de l'église Saint-Denis,
- Réhabilitation de l'école Pablo Néruda (transformation en école primaire) et de son restaurant scolaire,

et par conséquent le programme pluriannuel d'investissement qui sera présenté à la commission permanente ;

- **DECIDE** de solliciter le soutien financier et technique de la Région pour lesdites opérations ;
- **AUTORISE** le maire à solliciter dans le cadre du Contrat d'aménagement régional, le Conseil régional pour l'obtention d'une subvention par opération et à signer les documents y afférents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 55.



Gilles Bord
Maire de Pontault-Combault



The stamp is circular and contains the text 'PONTAULT-COMBAULT' at the top, 'MAIRIE' on the left, '77140' at the bottom, and 'FRANCE' on the right. In the center, there is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a banner.